



République Française
Ville de Clamecy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du jeudi 26 juin 2025 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 19 juin 2025.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, Mme MEFTAH, Mme DIMPRES, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, M. GIRAULT, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme FAULE et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

**N° 2025-105 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ
PHILHARMONIQUE DE CLAMECY :**

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer l'animation des cérémonies commémoratives de la Ville de Clamecy,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention avec la Société Philharmonique de Clamecy prévoyant :

- Au titre de la première année, soit 2025, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €,
- À compter de la deuxième année, soit en 2026, l'association percevra une subvention annuelle de 400 €, versée au plus tard le 30 avril de chaque année.

En contrepartie, la Société Philharmonique de Clamecy s'engage à animer trois cérémonies commémoratives par an : 8 mai, 14 juillet et 11 novembre.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- APPROUVE les termes de la convention à intervenir,
- DECIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour l'année 2025 conformément à l'article 3 de la convention.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

Suivent les signatures.

Nicolas BOURDOUNE
Maire